

DEPARTEMENT DU DOUBS

5.1

Commune de PRESENTÉVILLERS

Plan Local d'Urbanisme

Dossier d'approbation

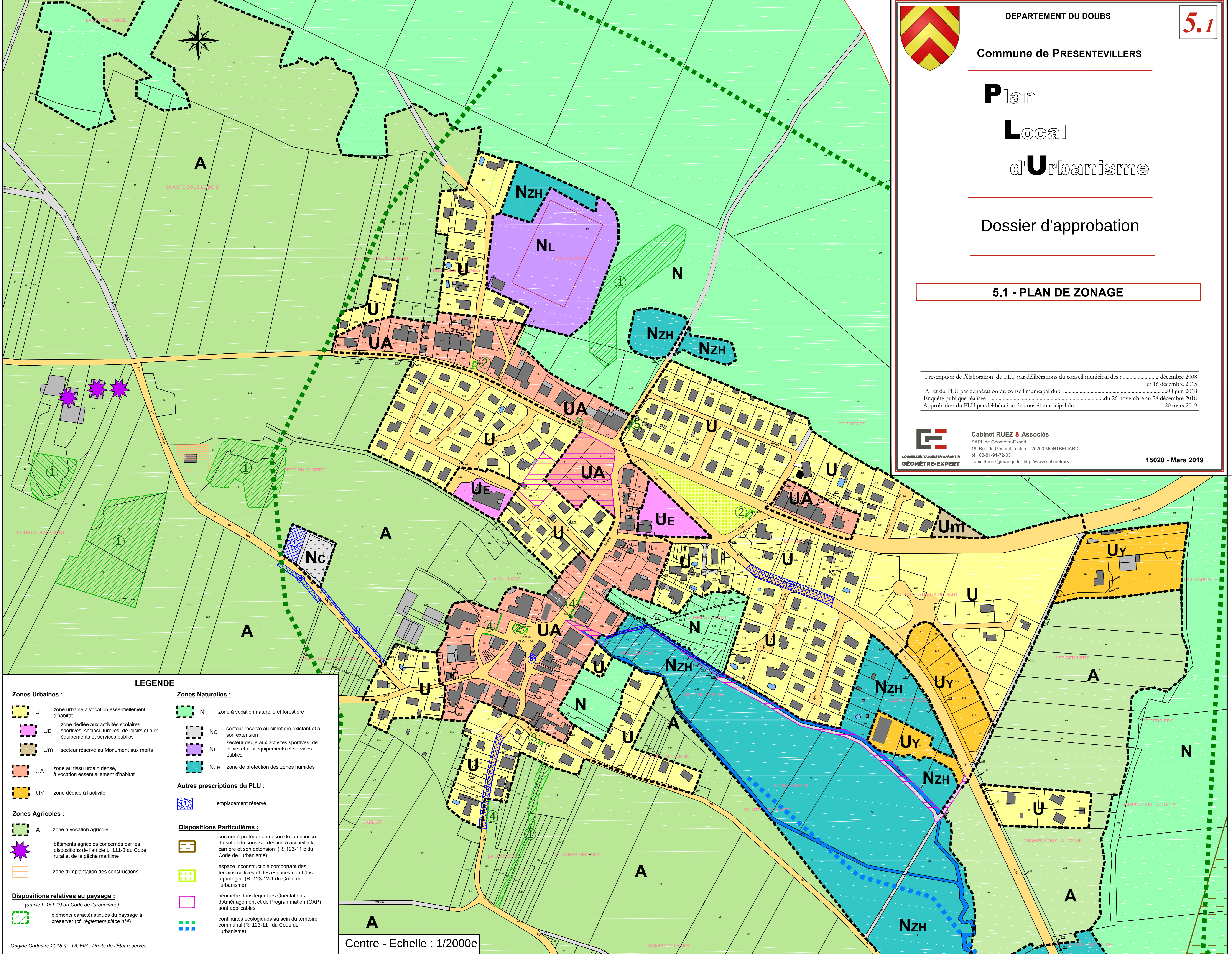
5.1 - PLAN DE ZONAGE

Prescription de l'élaboration du PLU par délibérations du conseil municipal des :2 décembre 2008
et 16 décembre 2015
Arrêt du PLU par délibération du conseil municipal du :08 juin 2018
Enquête publique réalisée :du 26 novembre au 28 décembre 2018
Approbation du PLU par délibération du conseil municipal du :20 mars 2019



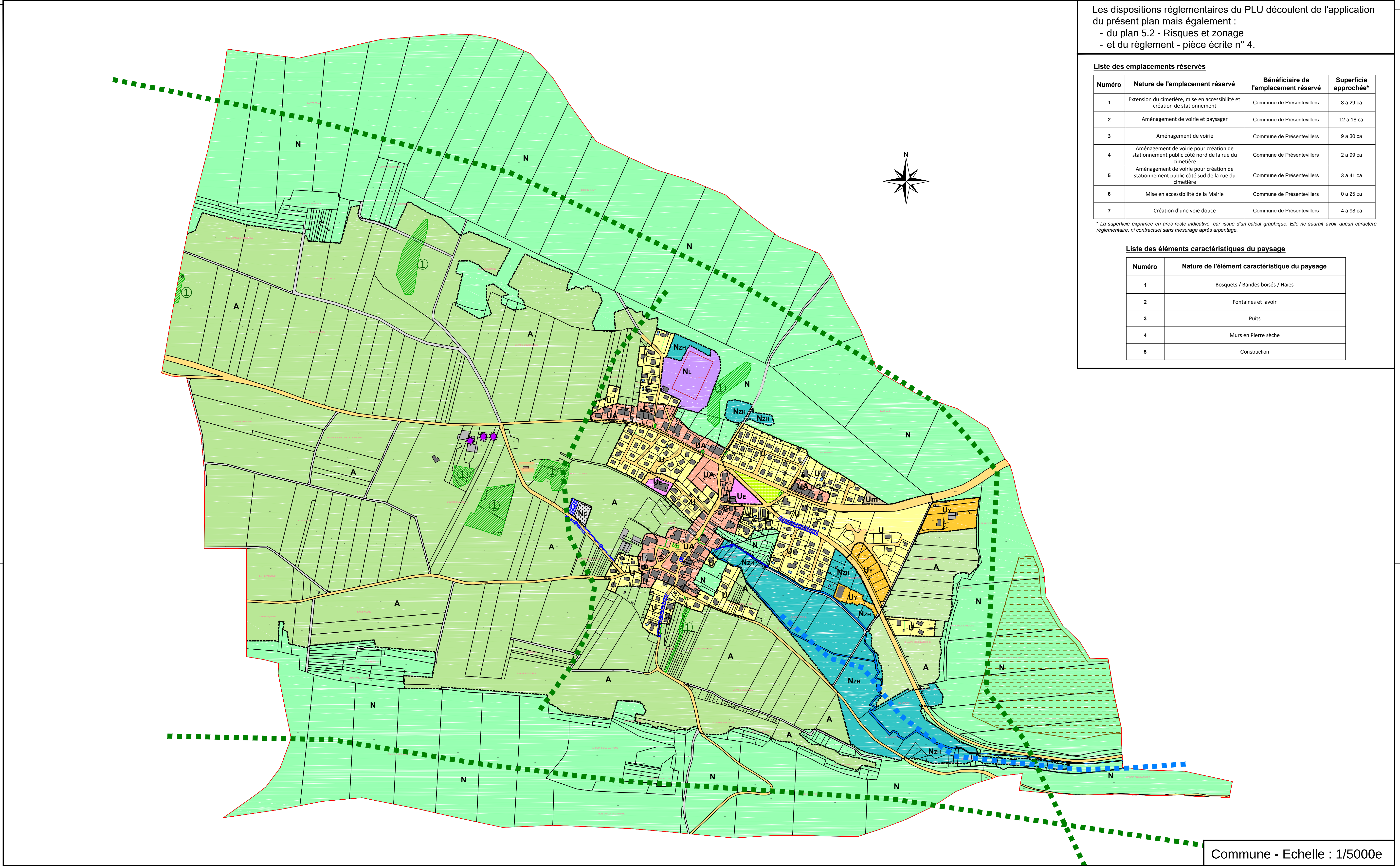
Cabinet RUEZ & Associés
SARL de Géomètre-Expert
19, Rue du Général Lederc - 25200 MONTBELLARD
tél. 03.81.91.72.03
cabinet.ruez@orange.fr - http://www.cabinetruez.fr

15020 - Mars 2019



LEGENDE	
Zones Urbaines :	Zones Naturelles :
U zone urbaine à vocation essentiellement d'habitat	N zone à vocation naturelle et forestière
UE zone dédiée aux activités scolaires, sportives, socioculturelles, de loisirs et aux équipements et services publics	Nc secteur réservé au cimetière existant et à son extension
Um secteur réservé au Monument aux morts	Nl secteur dédié aux activités sportives, de loisirs et aux équipements et services publics
UA zone à tissu urbain dense, à vocation essentiellement d'habitat	Nzh zone de protection des zones humides
Uy zone dédiée à l'activité	
Zones Agricoles :	Autres prescriptions du PLU :
A zone à vocation agricole	emplacement réservé
batiments agricoles concernés par les dispositions de l'article L. 111-3 du Code rural et de la pêche maritime	
zone d'implantation des constructions	Dispositions Particulières :
Dispositions relatives au paysage : (article L. 151-19 du Code de l'urbanisme)	secteur à protéger en raison de la richesse du sol et du sous-sol destiné à accueillir la carrière et son extension (R. 123-11 c du Code de l'urbanisme)
éléments caractéristiques du paysage à préserver (cf. règlement pièce n°4)	espace inconstructible comportant des terrains cultivés et des espaces non bâtis à protéger (R. 123-12-1 du Code de l'urbanisme)
	permètre dans lequel les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont applicables
	continuités écologiques au sein du territoire communal (R. 123-11 i du Code de l'urbanisme)

Centre - Echelle : 1/2000e



Les dispositions réglementaires du PLU découlent de l'application du présent plan mais également :
- du plan 5.2 - Risques et zonage
- et du règlement - pièce écrite n° 4.

Liste des emplacements réservés

Número	Nature de l'emplacement réservé	Bénéficiaire de l'emplacement réservé	Superficie approchée*
1	Extension du cimetière, mise en accessibilité et création de stationnement	Commune de Présentéwillers	8 à 29 ca
2	Aménagement de voirie et paysager	Commune de Présentéwillers	12 à 18 ca
3	Aménagement de voirie	Commune de Présentéwillers	9 à 30 ca
4	Aménagement de voirie pour création de stationnement public côté nord de la rue du cimetière	Commune de Présentéwillers	2 à 99 ca
5	Aménagement de voirie pour création de stationnement public côté sud de la rue du cimetière	Commune de Présentéwillers	3 à 41 ca
6	Mise en accessibilité de la Mairie	Commune de Présentéwillers	0 à 25 ca
7	Création d'une voie douce	Commune de Présentéwillers	4 à 98 ca

* La superficie exprimée en ares reste indicative, car issue d'un calcul graphique. Elle ne saurait avoir aucun caractère réglementaire, ni contractuel sans mesurage après arpentage.

Liste des éléments caractéristiques du paysage

Número	Nature de l'élément caractéristique du paysage
1	Bosquets / Bandes boisées / Haies
2	Fontaines et lavoir
3	Puits
4	Murs en Pierre sèche
5	Construction

Commune - Echelle : 1/5000e